



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mémoire conjoint sur le projet de port méthanier Rabaska

LE COÛT D'UN REFUS SERAIT TRÈS ÉLEVÉ

Québec, le 29 janvier 2007 – Estimant que le coût d'un refus d'aller de l'avant avec le projet de port méthanier Rabaska serait très élevé pour la région, les Chambres de commerce de Québec et Lévis ainsi que PÔLE Québec Chaudière-Appalaches ont rédigé conjointement un mémoire pour les audiences du BAPE. Elles iront le défendre ce soir devant les commissaires, à Lévis.

Les trois organisations de développement économique de Québec et Chaudière-Appalaches mettent en évidence les pertes économiques considérables qu'entraînerait la non réalisation du port méthanier Rabaska. La dépendance au pétrole de l'Ouest canadien, la pression à la hausse sur les prix de l'énergie, la compétitivité restreinte qu'engendre cette situation pour les entreprises, une baisse de productivité ainsi que d'éventuelles pertes d'emploi qui pourraient en découler représentent globalement une perte d'économies attendues de l'ordre de huit milliards de dollars, sans compter un manque à gagner considérable en matière fiscale pour les différents ordres de gouvernements. Les deux chambres et PÔLE QCA rappellent qu'il ne reste plus que neuf ans de réserves de gaz naturel dans l'Ouest, ce qui promet une grave pénurie pour le Québec et l'Ontario. Le Québec verra sa demande de gaz naturel tripler d'ici 20 ans. Déjà, les industriels de Québec et Chaudière-Appalaches, principaux utilisateurs de cette énergie, sont contraints de faire des choix non écologiques et non concurrentiels pour maintenir leurs activités.

Les études d'impact ayant démontré que la réalisation du port méthanier n'aurait que de faibles répercussions sur l'environnement et la circulation maritime, les trois organisations sont d'avis que ce projet s'inscrit dans une stratégie de développement durable. Aussi, les retombées économiques estimées étant très élevées et la diversification des sources énergétiques souhaitable, elles estiment que la région ne peut laisser passer d'une telle opportunité.

Pour toutes ces raisons, les deux chambres de commerce et PÔLE QCA recommanderont d'aller de l'avant avec le projet de la Société Rabaska, dans le respect des cadres imposés.

Sources : Mélanie Larouche
Attachée de direction aux communications
Chambre de commerce de Québec
(418) 692-3853, poste 234

Jérôme Gaudreault
Adjoint à la direction générale
Chambre de commerce de Lévis
(418) 837-3411, poste 13

Gaston Déry
Vice-président Matériaux transformés
Pôle Québec Chaudière-Appalaches
(418) 681-9700, poste 258